

BULLETIN
MUNICIPAL
D' INFORMATION
D' AMPUS



N° 8

Avril 2016



Hugues Martin
Maire d'Ampus



Madame, Monsieur, Chers Amis,

Ce nouveau numéro du bulletin municipal vient vous apporter quelques bonnes nouvelles...et une moins bonne.

Au chapitre des bonnes nouvelles, en premier lieu, les travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle polyvalente vont commencer début mai. Des aménagements paysagers extérieurs seront également entrepris pour rendre cet espace agréable. La durée des travaux prévue est de l'ordre de six mois. Si tout se déroule normalement, nous devrions bénéficier début 2017 d'un espace plus convivial et mieux adapté aux besoins de chacun, des associations notamment.

Autre bonne nouvelle. Ampus vient d'obtenir le label " Village de Caractère du Var ". Notre commune est ainsi reconnue comme faisant partie des plus beaux villages du Var, au même titre que dix autres communes dont Bargème, Callian, Collobrières ou encore Cotignac. Nous devons cette reconnaissance aux différentes municipalités qui se sont succédé, chacune apportant sa pierre à l'édifice pour l'embellissement et la qualité de vie à Ampus.

Enfin, notre Comité des Fêtes, maillon essentiel dans la vie d'un village, est redynamisé avec plus de quinze bénévoles qui ont accepté de s'investir. Je remercie bien sincèrement Cathy Argiolas, qui a accepté d'en être la nouvelle présidente. L'équipe est composée de personnes dynamiques et volontaires. Je ne doute pas que les manifestations qu'elles vont nous concocter seront couronnées de succès et je les assure de mon soutien total.

Au chapitre des mauvaises nouvelles, les taux d'imposition. Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat notamment, le Conseil Municipal a dû augmenter les taux des taxes locales. Bien que les taux d'imposition à Ampus n'ait pas augmenté depuis plus de 30 ans, c'est sans gaité de cœur que nous avons dû prendre cette décision. Il nous appartient en effet, d'une part, d'équilibrer notre budget de fonctionnement pour préserver un service de qualité aux administrés, et d'autre part, de dégager une marge d'autofinancement suffisante pour réaliser les investissements nécessaires. Vous trouverez en pages intérieures des explications plus détaillées sur les finances communales.

Sachez que votre Municipalité travaille sans relâche et que tout est mis en œuvre pour le bien-être des habitants et des visiteurs.

Bien cordialement,

Hugues Martin
Maire d'Ampus

Ampus, authentique par nature



Nathalie Perez-Leroux
Conseillère Départementale
Adjointe déléguée aux finances, au développement économique, au Commerce et à l'artisanat



--- Ampus, Village de Caractère du Var ---



Le Département du Var est le premier département touristique de France. Il compte de nombreux sites remarquables, notamment des communes typiques telles que la nôtre.

Convaincus qu'Ampus possède de nombreux atouts qui méritent d'être mis en lumière, nous avons recherché un label qui corresponde à notre projet de territoire, afin de promouvoir et faire connaître notre village tout en préservant ses caractéristiques et ses qualités.

Après quelques recherches, nous avons choisi de faire acte de candidature auprès de l'association « Villages de Caractère du Var ».

Invités à découvrir Ampus, les membres du Jury de cette association, dont le Président de l'Association des Maires du Var, Maire de Cotignac et Conseiller Départemental, Jean-Pierre Veran et M. Jean-Louis Atoch, Délégué Départemental Adjoint de la Fondation du Patrimoine ont échangé longuement avec M. le Maire, Hugues Martin, Nathalie Perez Leroux, Adjointe à la Mairie en charge du dossier et Conseillère Départementale, et Nathalie Forestier, déléguée au tourisme au sein de notre municipalité.

À cette occasion, leur ont été présentés les divers projets en cours, s'inscrivant totalement dans les objectifs de l'association. Le jury a tenu à féliciter le dynamisme des élus impliqués dans la démarche. Il a ensuite pu apprécier, durant une visite de terrain, le charme indéniable de notre village et les efforts engagés par les municipalités successives, les associations ou les professionnels de notre commune.

Il est ressorti de cette rencontre qu'Ampus possède tous les atouts pour obtenir le label « Village de Caractère du Var » et ainsi bénéficier d'un réseau intercommunal visant à créer une solidarité entre les communes adhérentes, profiter de l'expérience de l'association, être référencé sur des supports de communication multiples et variés, dans un but de développement du tourisme.



Ampus peut donc s'enorgueillir désormais d'être classé « Village de Caractère du Var » et verra prochainement cette distinction s'afficher aux entrées de village, dans une brochure commune aux 11 adhérents ainsi labellisés et sur un site internet dédié.



Le concept de "Petites Cités de Caractère" est né en Bretagne il y a plus de 30 ans. Plusieurs départements ont depuis monté leur réseau. L'association des "Villages de Caractère du Var" a été créée en 1999.

Jusqu'à aujourd'hui dix communes varaises (voir ci-contre) se sont regroupées autour d'une Charte de Qualité dans le but de favoriser leur développement culturel et touristique tout en préservant et en valorisant leurs richesses naturelles, historiques, architecturales et humaines.

Un village doit remplir 4 conditions préalables pour pouvoir être référencé "Village de Caractère du Var"

- Avoir moins de 3500 habitants,
- Avoir au moins 1 monument protégé au titre de la législation sur les monuments historiques,
- Présenter un ensemble de constructions anciennes intéressantes et homogènes,
- Présenter un paysage préservé, des abords et des entrées protégés et mis en valeur.

La Charte précise les engagements des communes en matière de patrimoine, d'accueil et d'animation indispensables à l'obtention ou au maintien du label.





Schéma de Mutualisation des Services



Le schéma de mutualisation des services est un outil au service du projet de territoire et ses finalités respectives se recoupent:

- Favoriser l'attractivité et le développement du territoire par le maintien et l'optimisation du service rendu à l'usager (proximité, équité et qualité) ,
- Renforcer la solidarité entre les communes par la mise en commun des expériences, expertises et compétences,
- Renforcer l'efficacité de l'action publique par une rationalisation des dépenses et des structures et organisations.

Initiée en 2014, dans le cadre d'une démarche de co-construction entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et les Communes, le schéma de mutualisation des services se décline sous la forme d'un catalogue de l'offre de services composé de trois axes:

- La CAD et les Communes partagent de l'information et des connaissances,
- La CAD et les Communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services,
- La CAD et les Communes créent des services communs.

Il s'agit là d'une nouvelle perspective de gouvernance publique appelée à se développer afin de pouvoir faire face aux fortes contraintes auxquelles nous sommes confrontés, avec recherche d'économie d'échelle, de maîtrise budgétaire, de maintien du service public et proximité et de qualité, tout cela dans le respect des prérogatives de chacun et avec une visée d'avenir, de performance et d'exemplarité..

Dans le cadre de la mutualisation, la Commune d'Amplus bénéficiera des services suivants:

- ◇ Animation du Réseau de référents Relations Humaines - *déjà en cours* -
- ◇ Plan de formation - Organisation et suivi des formations - *déjà en cours* -
- ◇ Mise en place d'un réseau de diffusion de base documentaire
- ◇ Création d'un réseau de référents des services techniques
- ◇ Mise à disposition de personnel auprès des Communes ou d'un Etablissement Public
- ◇ Ingénierie Gestion Appui en ingénierie aux communes -
- ◇ Schéma d'accessibilité - *déjà en cours* -
- ◇ Conseils en énergie partagée
- ◇ Mutualisation de biens matériels entre la CAD et les Communes et entre les Communes
- ◇ Création d'un service de santé, hygiène et sécurité du travail
- ◇ Création d'un service mutualisé de mise en concurrence - *déjà en cours*
- ◇ Instruction des autorisations d'urbanisme - *déjà en cours*
- ◇ Assistance aux Communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme ou projets urbains - *déjà en cours*
- ◇ Création du service SIG - Système d'Information Géographique - *déjà en cours*
- ◇ Garde champêtres intercommunal - *déjà en cours*



COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET DE LA POLICE MUNICIPALE

Nous mettons en garde la population contre les délits d'appropriation (cambriolages, vols de véhicules dans les garages...)

Les faits sont commis essentiellement en l'absence des occupants mais également lorsqu'ils sont présents. Les cambrioleurs, très bien organisés, agissent souvent dans les créneaux horaires situés entre 10:00 - 12:00, 16:00 - 20:00 et de nuit entre minuit et 05:00.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, PROTEGEZ VOTRE DOMICILE :

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage ...

SIGNELEZ À LA BRIGADE DE GENDARMERIE OU À LA POLICE MUNICIPALE TOUT FAIT SUSPECT POUVANT LAISSER PRÉSAGER LA PRÉPARATION OU LA COMMISSION D'UN CAMBRIOLAGE.

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie. COMPOSEZ LE 17 ou 04 94 73 70 11

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...)

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :

Avant l'arrivée des forces de l'ordre : **PROTÉGEZ LES TRACES ET INDICES A L'INTERIEUR COMME A L'EXTERIEUR :**

*** NE TOUCHEZ A AUCUN OBJET, PORTE OU FENÊTRE,**

*** INTERDISEZ L'ACCÈS DES LIEUX À TOUTE PERSONNE, SAUF EN CAS DE NECESSITÉ.**

Examen de santé destiné aux personnes en situation de précarité



Le Centre d'Examen de Santé de l'Assurance Maladie propose des bilans de santé, aux assurés du régime général et aux membres de leur famille.

Cet examen est complet et gratuit. Il est destiné en priorité aux personnes en situation de précarité ou éloignées du système de santé.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre directement rendez-vous avec le CES.

CONTACT :

- par mail : ces@cpam-toulon.cnamts.fr



MARPA L'ABEILLE Une résidence où il fait bon vivre....

Une résidence d'accueil pour seniors, de taille humaine, vient d'être créée depuis peu à Châteaudouble.

Ses 23 studios de plain pied, dont un T2, avec terrasse privative, équipés d'un coin cuisine, sont aménagés avec les propres meubles de chaque résident pouvant également amener leur animal de compagnie.

Les résidents peuvent vivre à leur guise dans leur logement de manière indépendante et, s'ils le désirent, bénéficier des services à la personne qui leur sont proposés : repas, entretien du linge, animation diverses.....

Pour leurs transports, ils disposent d'un arrêt de bus et peuvent recevoir dans leur logement famille et amis.

Cette résidence n'est pas médicalisée, mais le personnel coordonne, si nécessaire, les interventions de professionnels de santé librement choisis par les intéressés.

Ce lieu reposant mais animé, respectueux du rythme de vie de chacun, garant de sa sécurité et de son bien-être, est animé par une équipe de cinq agents polyvalents compétents et dévoués, encadrés par une responsable diplômée.

Ce mode d'hébergement, rassurant pour les résidents et leurs familles, permet de rompre l'isolement.

Gérée par une association et compte tenu de la qualité de ses prestations et de son cadre de vie, le coût de l'hébergement reste modéré. Les résidents peuvent bénéficier des aides au logement et de l'allocation pour l'autonomie comme à domicile.

Cette résidence permet également l'accueil temporaire, par exemple pour passer l'hiver hors d'un logement difficile à chauffer, occuper un studio pendant l'absence de son entourage, ou pour une sortie d'hospitalisation sans soins de suite.

Des studios sont encore disponibles.....alors si vous êtes intéressé pour nous rejoindre ou si vous pensez que cela peut concerner une personne de votre connaissance, la Responsable de cette résidence est à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires :

Béatrice VERVAEKE au 06.95.23.99.43 ou au 04.94.76.05.10

Vacances d'été 2016 pour les 4-17 ans



Séjours multi- activités, sportifs, linguistiques, en France et à l'étranger

Plus d'info

au 04 94 925 985

sur www.odel.fr



Aude Abime

Adjointe déléguée à la Vie Scolaire
et au CCAS

BAFA - BAFD

La commune d'Ampus attribue une aide financière de 200 euros pour les jeunes ampusiens en préparation Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur lorsque ces jeunes effectuent leur formation auprès de notre partenaire et leur stage pratique dans notre centre de loisirs.

L'attribution de cette aide s'effectue sur demande de l'intéressé auprès des services de la Mairie, avec présentation d'un justificatif de paiement.

Téléchargez la brochure d'information, le calendrier des formations et la fiche d'inscription en cliquant sur le site de la Mairie: <http://www.mairie-ampus.com> ou connectez vous sur [Odel.fr](http://www.odel.fr)



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

- Vous êtes lycéens ou étudiant, en apprentissage ou en formation professionnelle, en recherche d'emploi,
- Vous avez entre 18 et 24 ans,
- Vous résidez sur la commune d'Ampus,
- Vous n'êtes pas en apprentissage anticipé de la conduite (AAC),
- Vous êtes prêts à vous engager au sein d'une association de notre village,

Le CCAS de la commune d'Ampus peut vous aider à financer votre permise de conduire.

du 1er Février au 30 Avril 2016

Retrait des dossiers d'inscription sur le site de la Commune
Dépôt en mairie ou par mail à mairie@mairie-ampus.fr



Raymond BORIO
Premier Adjoint délégué à la Sécurité,
aux Travaux et à la voirie.

Nuisances sonores



En matière de nuisances sonores, le code de la santé publique définit les bruits de comportement et les bruits d'activités professionnelles ou sportives, culturelles et de loisir. A la différence des bruits résultant d'activités professionnelles ou sportives, culturelles ou de loisir, les bruits de comportement ne nécessitent pas qu'il soit procédé à une mesure acoustique chez le plaignant depuis son habitation ou son jardin.

Les nuisances sont constituées dès lors qu'elles revêtent un caractère manifeste. L'Article R 1334-31 dispose " qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme..."

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués **de jour comme de nuit**:

- ◇ par un individu locataire, propriétaire ou occupant (ex: cris, talons, chant)
- ◇ Par une chose (ex: instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard, pompe à chaleur ou de piscine, électroménager...)
- ◇ Par un animal (ex: aboiements)



En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps.

Un chien qui aboie peut causer énormément d'ennuis à son propriétaire, et même pour certains propriétaires de se retrouver au tribunal....

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Un doute, une question sur le tri? www.dracene.com

EMBALLAGES ET BRIGUES EN CARTON

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

+ NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL

www.dracene.com

DRACÈNE DÉPARTEMENT D'YVERDON ET NIVERNY

YVERDON • DRACÈNE • SALIS • CHÉVIGNY-SUR-LOGNON • GUYARD • DRACÈNE-VALENTIGNEY • PÉREUILLE • PÉREUILLE • LA MOTTE • LE BERT • LES BAINS • LES ANDES • MONTFORT • SAINT-ANTOINE-DE-NE • SÉVERY • SÉVERY-LE-CHÉVOIS • SÉVERY • TRÉVILLY • TRÉVILLY • TRÉVILLY

#SUIVEZMOI

adisphé

Apiculteurs, ENSEMBLE AMELIORONS LA SANTE DE NOS ABEILLES

3 gestes simples pour une meilleure protection des abeilles en PACA

Je Déclare mes ruches chaque année

- Je suis informé
- Je suis alerté en cas de danger sanitaire
- Je suis en règle vis-à-vis de la loi

J'adhère au Groupement de Défense Sanitaire Apicole

- Je me forme
- Je suis accompagné dans la gestion sanitaire de mes ruches
- Je bénéficie d'une aide financière pour lutter contre le Varroa

Je lutte contre le Varroa

- Je protège mes abeilles
- Je protège celles des ruchers voisins
- J'augmente le potentiel de ma production

Plus d'information : www.frgds-paca.org



Avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de l'Union Européenne



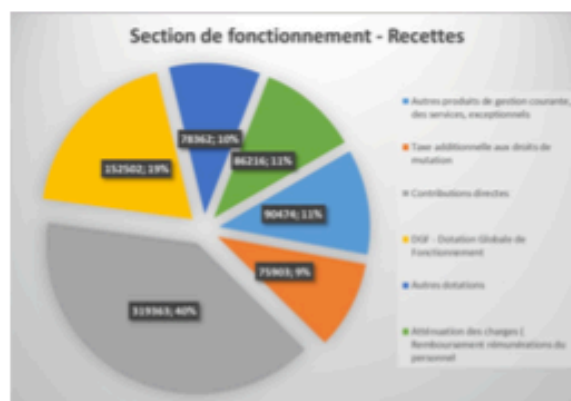
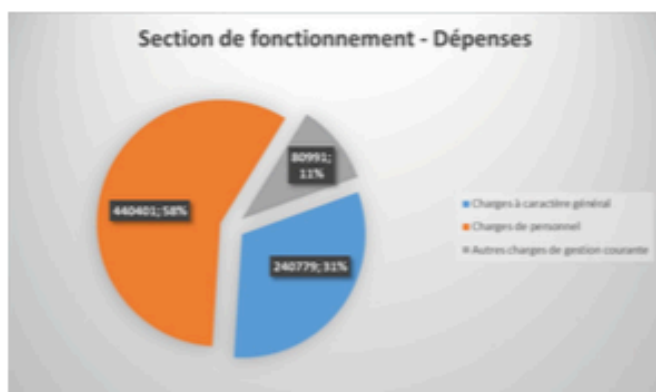


Hugues Martin
Maire d'Ampus

Un point sur les finances communales

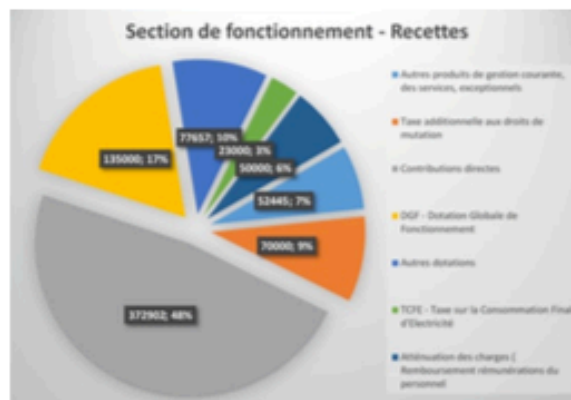
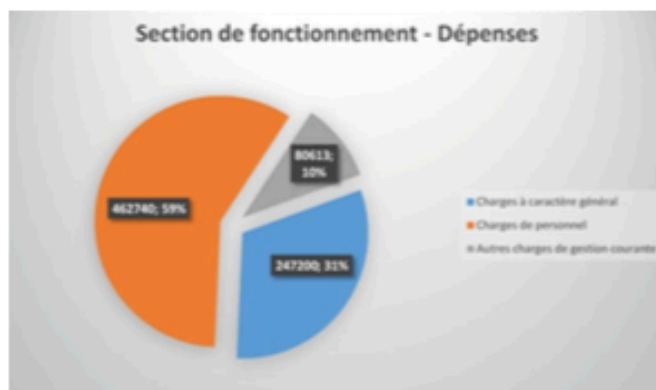
Les graphiques ci-dessous détaillent les grandes masses de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour l'exercice clos au 31.12.2015 et pour le budget prévisionnel 2016. En 2015, la section de fonctionnement se solde par un résultat positif de 40.000 €. Au budget prévisionnel 2016, compte tenu des nouvelles baisses des dotations de l'Etat, la Municipalité a été contrainte d'augmenter les taux des trois taxes locales, ce qui lui permettra dans l'avenir d'équilibrer le budget de fonctionnement et de dégager une marge d'autofinancement destinée aux investissements.

Exercice 2015



Total des Recettes de fonctionnement: 802.820 €
 Total des Dépenses de fonctionnement: 762.171 €
 Résultat de fonctionnement: 40.649 €

BUDGET PRIMITIF 2016



Total des Recettes de fonctionnement prévues: 781.004 €
 Total des Dépenses de fonctionnement prévues: 790.553 €
 Résultat de fonctionnement prévu: - 9.549 €

Ces graphiques démontrent avec évidence un accroissement de la masse salariale due principalement:

- ◇ à l'évolution du point d'indice de 1,2 %
- ◇ aux avancements de grade suite à réussite aux examens professionnels
- ◇ aux avancements d'échelon en fonction de l'ancienneté
- ◇ au remplacement temporaire d'une secrétaire
- ◇ au salaire du garde champêtre intercommunal auparavant comptabilisé dans un autre poste

Aucune embauche nouvelle en contrat à durée indéterminée n'a été possible, ce qui d'ailleurs pose bien des problèmes en ce qui concerne les services, tant administratif, de voirie ou de personnel de l'école.

Des efforts d'économie sont faits sur les charges à caractère général et sur les charges de gestion courante (moins de 2 % d'augmentation de 2015 à 2016) . Mais, évidemment il y a un moment où les économies ne sont plus possibles, même en période d'inflation quasi-nulle. Ainsi le ratio Charges de personnel / Dépenses totales de fonctionnement évolue défavorablement. Ce mécanisme est inévitable, perdurera et s'amplifiera aussi longtemps que les communes verront leur ressources amputées par l'Etat.

Rappelons que la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement - a baissé de 16 % entre 2014 et 2015. En 2016, elle baissera à nouveau de 10 % pour atteindre une baisse globale de 31 % en 2017 (soit un manque à gagner de 60.000 €). Pour les années suivantes, c'est l'inconnu. La taxe additionnelle aux droits de mutation est elle aussi largement en baisse compte tenu de la stagnation du marché de l'immobilier (-23.000 €) La dotation de solidarité de la CAD a baissé de 10 %. Si l'on ajoute à ceci les augmentations des dépenses, notamment celles qui nous sont imposées par l'Etat (Plan Local d'Urbanisme, Schéma Directeur de l'Eau, Nouvelles Activités Périscolaires, Schéma d'accessibilité... et tout dernièrement le SAIP - Système d'Alerte et d'Information des Populations en raison de l'exposition d'Ampus aux risques d'inondation (Rebouillon) ...et encore à venir le Schéma Directeur du Pluvial, (et peut-être d'autres schémas encore), c'est un différentiel de plus de 100.000 € que nous devons couvrir.

Dans ces conditions, et vraiment sans gaité de cœur aucune, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes: Taxe d'habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti.

Le taux de la Taxe d'habitation passera en 2016 de 9,09 % à 10,45 %

Le taux de la taxe sur le Foncier Bâti passera en 2016 de 15,83 % à 18,20 %

Le taux de la Taxe sur le foncier non bâti passera de 41,57 % à 47,82 %

Il est utile de rappeler que les taux d'imposition communaux n'ont pas connu d'augmentation depuis 30 ans.

Le taux moyen communal de la taxe d'habitation dans le var pour le strate d'Ampus se situe à 23,23 %, celui du foncier bâti à 15,75 % et celui du Foncier Non bâti à 45,65 %

Parmi les 19 communes de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Ampus était la 2ème à avoir les taux les plus bas...et de loin. Seule une commune a un taux de taxe d'habitation moins élevé (5,50 %) mais ses bases d'imposition sont largement supérieures à celles d'Ampus. Ainsi la taxe d'habitation payée par habitant dans cette commune est de 155 € alors qu'à Ampus elle était de 148 € malgré un taux pratiquement deux fois supérieur.

En ce qui concerne les autres communes , les taux de la taxe d'habitation 2015 (donc avant vote des taux 2016) varient de 9,92 % à 17,45 %.

quelques exemples: Callas: Taux Taxe d'Habitation: 11,98 % - en € par habitant: 280 €

Sillans: Taux Taxe d'Habitation: 17,45 % - en € par habitant: 300 €

Tourtour: Taux Taxe d'Habitation: 18,99 % - en € par habitant: 981 €

Claviers: Taux Taxe d'Habitation: 9,61 % - en € par habitant: 321 €

Comps: Taux Taxe d'Habitation: 14,87 % - en € par habitant: 273 €

Pour Ampus: en 2015: Taux Taxe d'Habitation: 9,09 % - en € par habitant: 148 €

En 2016: Taux Taxe d'Habitation: 10,45 % - en € par habitant: 172 €

INVESTISSEMENT—BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

OPERATIONS 2016	MONTANT TTC	SUBVENTIONS		
		ORGANISMES	NOTIFIEES	DEMANDEES
Rénovation Appartements Rue Rompecul	235 200,00 €	Conseil Départemental		24 000,00 €
		Conseil Régional		20 000,00 €
		CAD	40 000,00 €	
		ETAT		9 600,00 €
Création local boules et WC	30 718,20 €	Conseil Départemental	20 000,00 €	
Radars pédagogiques Lentier	16 550,88 €	Conseil Départemental	3 200,00 €	
Rénovation et extension de la Salle Polyvalente	315 000,00 €	Conseil Départemental	100 000,00 €	
		Conseil Régional		112 000,00 €
PLU	51 170,00 €	ETAT	16 000,00 €	
Buse Olves/Petit Puits	1 140,00 €			
Ralentisseurs Avenue P.E.V.	8 380,00 €			
Réfection façade 10 Grand Rue	2 971,71 €			
Buse Moulin Vieux	3 600,00 €	Remb. Assurance	3 600,00 €	
Toiture Mairie	5 000,00 €			
Extension Préau Ecole	10 000,00 €			
Ad'AP Groupe scolaire	15 408,00 €	CAD		6 447,95 €
Conformité Batiments communaux	5 000,00 €			
Buse et goudronnage Bas Adrechs	10 000,00 €			
Murs soutènements Adrechs	126 967,26 €	ETAT	63 460,00 €	
Goudronnage chemins	39 551,35 €			
Jardin du Curé	3 000,00 €			
Serveur NAS Mairie	1 100,00 €			
Création périmètre ONF	4 400,00 €			
Numérotation des habitations	5 000,00 €			
Mur des Calades	3 000,00 €			
	876 606,52 €	TOTAL SUBV.	246 260,00 €	172 047,95 €

INVESTISSEMENT—BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

OPERATIONS 2016	MONTANT TTC	SUBVENTIONS		
		ORGANISMES	NOTIFIEES	DEMANDEES
Schéma directeur eau potable	73 200,00 €	Agence de l'eau	30 500,00 €	
Canalisations Lentier tranche ferme + BE + Mission coordination sécurité	115 855,20 €	Agence de l'eau	22 245,23 €	
		DETR		46 342,08 €
Electrovannes des fontaines	3 254,40 €			
	192 309,60 €	TOTAL SUBV.	52 745,23 €	46 342,08 €

ETAT CIVIL - 1er Trimestre 2016
Naissance :

BOTTLIER-CURTET Ethan le 24 mars 2016 à Draguignan (Var)

Décès :

BOURGOT Gilles le 20 janvier 2016 à Ampus (Var)

BLANQUART Jean-Claude le 11 février 2016 à Ampus (Var)

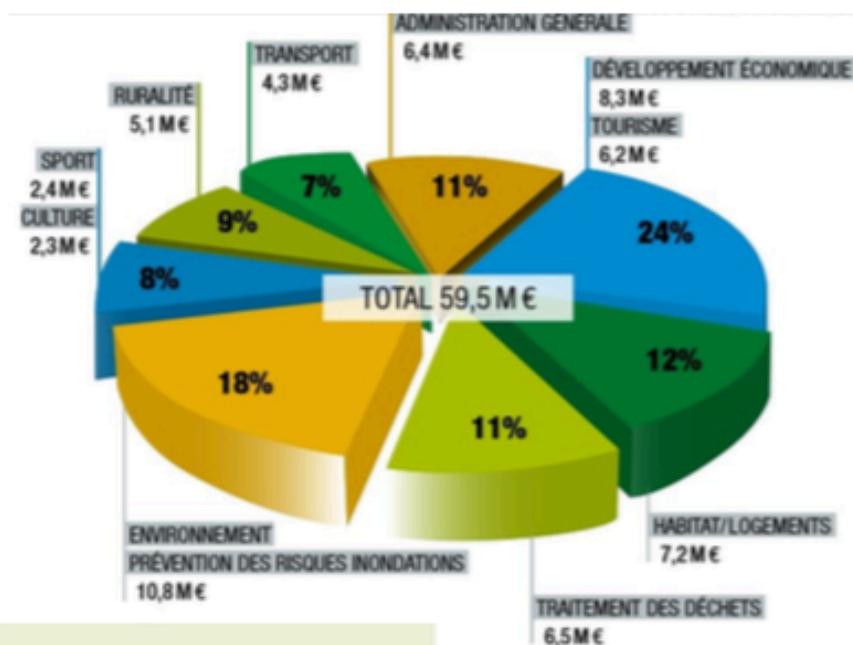
BAENA José le 17 février 2016 à Draguignan (Var)

ARIZZI Isidé veuve JAVELLE le 8 mars 2016 à Callas (Var)

2016/2020

L'Agglo investit près de 60 M€

Malgré un contexte budgétaire très difficile, votre Agglomération a fait le choix de continuer à investir à un rythme soutenu pour le développement de son territoire. Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) prévoit 59,5 M€ investis sur 5 ans. Les principes qui ont porté ce PPI sont la transparence, l'égalité et la solidarité entre les communes du territoire pour un développement harmonieux et équilibré de la Dracénie. Un territoire qui investit est un territoire qui va résolument de l'avant !



► TOURISME 6,2 M€

- Schéma cyclable : Vigne à vélo et fonds de concours EV8*
- Mise en œuvre : Schéma touristique et signalétique
- Fonds d'intervention : circuits randonnées
- Aménagement : Gorges, Trans-en-Provence
- Amélioration ludique et sportive : base de loisirs intercommunale, Vidauban
- Réhabilitation : Chemin de l'eau & réfection d'une station, Chemin de croix, Ampus
- Mise en sécurité : Pont de la Tuilière, Figanières
- Valorisation touristique : site de l'Endre, Le Muy.

Outre les opérations récurrentes (Administration Générale, Environnement, Culture, Déchets, Transport, Sport), la Communauté d'Agglomération Dracénoise intervient pour Ampus dans les domaines du Tourisme et de l'Habitat.

► RURALITÉ 1,6 M€

- Aides : réhabilitation de 2 logements en centre ancien, Ampus
- Aides : aménagement d'une aire de bicross, site de l'ancien stade, Bargemon
- Aides : Maison de services publics, Clos Ferrage, Callas
- Aides : Maison de service de proximité, Claviers
- Aides : Crèche parentale, Figanières
- Aides : création d'une mini STEP*, St-Antonin-du-Var
- Aides : aménagement intérieur de la salle communale Les Plantiers, Salernes
- Soutien : Ad'AP* communal, Ampus, Châteaudouble, La Motte, Montferrat, Saint-Antonin-du-Var.



Un comité des fêtes renouvelé et redynamisé pour 2016

L'Assemblée Générale du Comité Ampus Festivités s'est tenue le 10 Avril et a connu un beau succès.

En présence de M. le Maire, Hugues Martin, de Raymond Borio 1er adjoint, de Roland Nardelli, conseiller municipal, de Nathalie Perez Leroux, adjointe et conseillère départementale, et de Bernard Giuli, correspondant Var Matin, pas moins d'une quinzaine de personnes se sont retrouvées dans la salle du Conseil Municipal pour écouter le rapport moral et financier de Christel Eginard.

Les manifestations de l'année dernière se sont passées dans de bonnes conditions. Les finances se portent plutôt bien. Les projets sont nombreux, variés et prometteurs. La Municipalité et la représentante du Département ont salué l'ancienne équipe pour le travail mené et assuré les nouveaux membres de leur soutien et fait part de leur satisfaction quant à la présence de deux jeunes Ampusians.

En effet, il faut absolument plus de bénévoles impliqués dans le C.A.F., faute de quoi les équipes s'usent et les événements ne sont pas pérennisés. Mais les participants venus écouter ont, pour la plupart, envie de s'investir et les bonnes volontés, devenues "nouveaux membres" sont nombreuses. Ainsi parmi eux ont été élus:

Présidente : Catherine Argiolas - Vice présidente : Corinne Beladen -

Trésorière : Aline Ferry (notre nouvelle factrice guichetière) - Trésorière Adjointe : Anne Nollet

Secrétaire : Damien Hedon - Secrétaire adjointe : Florence Fabre-Dureau



Maryse Jach, Chloé Rinaldi, Christel Eginard, Hervé Dymond, Raynald Leroux, Doriane Boilly, Xavier Eginard, Nicolas Fournier, Mikael Tesson sont les autres membres qui viennent compléter cette nouvelle équipe de 15 personnes, pleine de motivation pour poursuivre les actions en faveur de l'animation de notre beau village.

Si vous souhaitez rejoindre le Comité des Fêtes:

[fb@comiteampusfestivites](https://www.facebook.com/comiteampusfestivites)

Réunion annuelle des Associations



Comme chaque année, a eu lieu la réunion annuelle de toutes les Associations œuvrant sur la Commune d'Ampus. Cette réunion de concertation a eu lieu le jeudi 17 mars en salle du Conseil Municipal en présence de Hugues Martin, Maire et de Raymond Borio, 1er Adjoint.

Le but de cette réunion est, pour chaque association, de présenter son programme, et de coordonner toutes les manifestations qui se déroulent dans le courant de l'année sur le territoire de la Commune.

Les Associations présentes étaient les suivantes:

- ◇ Club Léo Lagrange - Présidente: Mme Annie Goupil
- ◇ Groupement Ampusien de Recherches Spéléologiques - Président: M. Pierre Goupil
- ◇ Emporium - Président: M. Christian Chilli
- ◇ Quero Aprender (Capoeira) - Présidente: Mme Fanny Santana da Silva
- ◇ Association des Propriétaires et Chasseurs d'Ampus - Président: M. Armand Michel
- ◇ Association pour la Préservation du Patrimoine d'Ampus - Présidente: Mme Marie-Marthe Chevalier représentée par M. Bernard Giuli
- ◇ La Boule Ampusienne - Président: M. Olivier Fernagut
- ◇ Comité Ampus Festivités - Présidente: Mme Catherine Argiolas
- ◇ Les Darnaguettes - Présidente: Mme Gisèle Borio
- ◇ Les Razmoquettes - Présidente: Mme Séverine Paccou
- ◇ Comité de Jumelage - Président: M. Siegfried Jaeger
- ◇ Ampus Tennis Club - Président: M. Yves Hedon représenté par M. Gilbert Bouteiller
- ◇ ASA du Canal de Fontigon - Président: M. Thierry Beladen représenté par M. Roland Wiart





RADICALISATION VIOLENTE ENRÔLEMENT DJIHADISTE

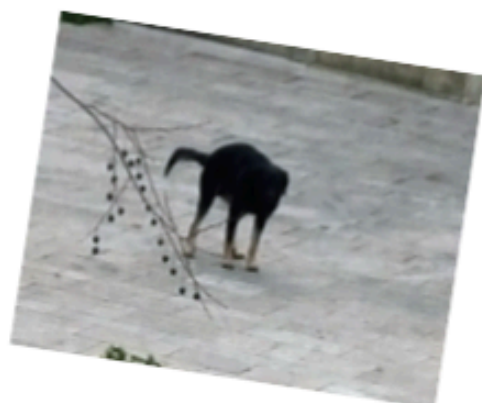
FAMILLES, AMIS,
**AGISSEZ
SANS ATTENDRE**

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation
N° Vert 0 800 005 696

STOP-DJIHADISME.gouv.fr

Dégradations, affichage sauvage, chiens errants, stationnements interdits, dépôts sauvages,..... ça continue.... encore et encore. Les propriétaires des véhicules, des gravats et autres objets déposés illégalement, les casseurs en tout genre, les propriétaires des chiens se reconnaîtront.

Quelques illustrations...parmi tant d'autres...



Encore une fois, la Municipalité demande aux personnes concernées de faire preuve d'un minimum de civisme. La déchetterie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Elle est située à 2 kms du village

Le stationnement sur la place du village est réglementé. Il convient de respecter la réglementation, et à plus forte raison en ce qui concerne l'emplacement "handicapés". Pour les dépôts sauvages, des appareils photo à déclenchement automatique vont être installés.



Alain POILPRE, Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'habitat et au Logement Social, à l'eau et à l'assainissement



Le Conseil Municipal a délibéré le 16 Décembre 2014 afin que la Commune puisse procéder à l'élaboration du PLU, en remplacement du POS, conformément aux directives de la loi ALUR. C'est donc le PLU qui déterminera, à l'échelle de la Commune, les espaces constructibles, agricoles, à protéger et à urbaniser.

Dans le PLU, il existe 4 zonages :

- La zone **U** pour les zones Urbaines, ce sont les zones constructibles.
- La zone **N** pour les zones Naturelles, ce sont les zones inconstructibles. Seules des extensions limitées de constructions existantes sont possibles.
- La zone **A** pour les zones Agricoles, ce sont des zones réservées à l'agriculture et à l'élevage. Seules les constructions liées à l'agriculture sont possibles.
- La zone **AU** pour les zones à urbaniser, ce sont des terrains à équiper (viabiliser), eau, assainissement, électricité pour qu'ils puissent être constructibles.

Contraintes réglementaires de la Commune:

La Commune d'Ampus est concernée par la « loi MONTAGNE » :

- Obligation d'une urbanisation en continuité des espaces déjà urbanisés.
- Protection des espaces boisés classés, des forêts et des sites remarquables.
- Préservation des espaces liés à l'agriculture.

Le PLU d'Ampus doit prendre en compte le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territorial) de la **CAD**. Il doit aussi tenir compte du réseau **NATURA 2000** (zonage de protection des écosystèmes) et des **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). La loi **ALUR** nous permet la suppression du **COS** (Coefficient d'Occupation des Sols) et de la surface minimale des terrains constructibles.

Phases du PLU:

- Diagnostic et état initial de l'environnement.
- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- Elaboration du dossier du PLU avant arrêt du projet.
- Consultation des PPA (Personnes Publiques Associées) et des commissions d'état.
- Enquête publique avec remise de l'avis du commissaire enquêteur.
- **Approbation du PLU.**
- **Le PLU doit être impérativement approuvé par les services de l'état et la Préfecture avant la fin Mars 2017.**

REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune d'Ampus vous invite à une réunion publique le **mardi 19 avril 2016 à 18h30** à la salle polyvalente d'Ampus

Cette réunion portera sur la présentation de la deuxième phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les grandes orientations de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour dix ans. Cette réunion sera animée par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, PM Consultant.



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le **projet communal** regroupant les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement.

Il est construit à partir :

- des constats et enjeux mis en évidence par le diagnostic,
- des objectifs retenus par les élus à partir du projet politique,
- des objectifs de croissance démographique, des disponibilités foncières du territoire,
- des débats et éléments mis en avant lors des ateliers de travail thématiques réalisés en concertation avec les habitants et les personnes publiques associées,
- des documents cadres en cours d'élaboration, à savoir le SCoT de la Dracénie, qui fixe des objectifs en matière de développement urbain, économique, démographique, écologique.

Illustration de la volonté de la commune de maîtriser et définir son développement de manière durable et cohérente, le PADD se doit de répondre aux besoins de développement d'Ampus par une gestion économe, équilibrée et durable de l'espace.

Chaque orientation se décline en actions qui permettront d'articuler des visions à court et moyen termes de l'évolution de la commune mais aussi de spatialiser les grandes orientations d'aménagement.

Le PADD servira de base à l'établissement du rapport de présentation, du plan de zonage et du règlement qui constituent les autres pièces du PLU.

Dans la délibération du 16 décembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU, la commune a énoncé les objectifs principaux suivants :

- **préserver le caractère rural de la commune, ses espaces agricoles et naturels, son patrimoine historique, le caractère pittoresque du village,**
- **permettre une urbanisation maîtrisée,**
- **encourager le développement d'une économie locale respectueuse de l'environnement, de l'agriculture et des paysages.**

Pour répondre à ces objectifs, le PADD d'Ampus se décline en 3 axes principaux et 11 orientations.

AXE 1. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

1. Permettre une croissance démographique adaptée à Ampus
2. Conduire une politique de l'habitat adaptée
3. Maîtriser et encadrer le développement urbain
4. Préserver le patrimoine bâti et valoriser les espaces urbains

AXE 2. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

1. Préserver les ressources naturelles
2. Préserver la biodiversité et les paysages naturels
3. Prendre en compte les risques et les nuisances
4. Proposer des alternatives au « tout-voiture »

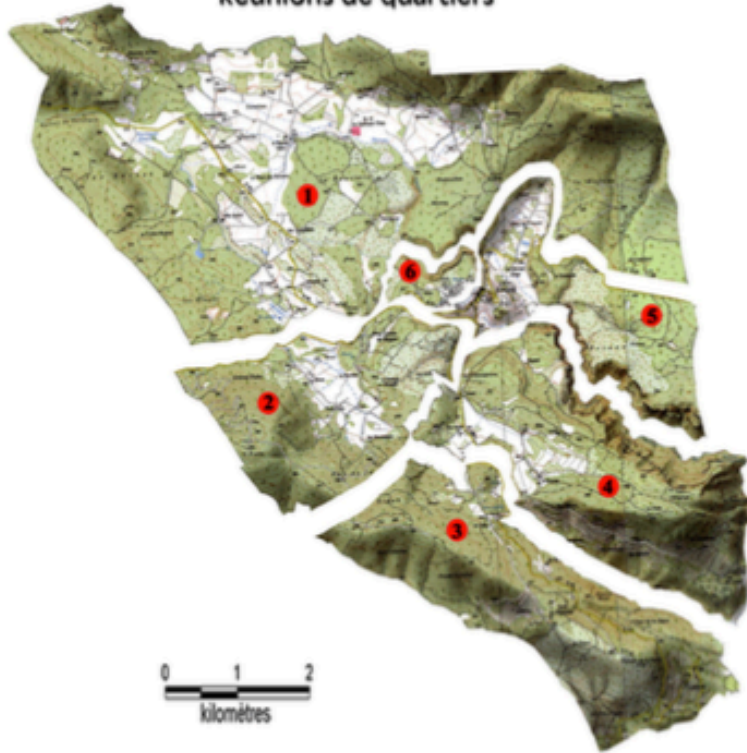
AXE 3. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

1. Revitaliser le centre villageois
2. Soutenir l'activité agricole
3. Conforter le développement du tourisme

REUNIONS DE QUARTIERS

Comme les années précédentes, des réunions « Mairie-Administrés » sont organisées par quartiers selon la carte et le planning ci-dessous.

Réunions de quartiers



SECTEURS	QUARTIERS	DATES	LIEU
1	Le Plan, de Marcoux à Turquet	Mercredi 25 à 18h00	Salle du conseil municipal
2	La Combe de Magne - La Grange Rimade - Olves		
3	Collefrat - la Sigue - Lentier	Jeudi 26 mai à 18h00	
4	Claret - Aby - la Grange - les Adrechs jusqu'aux Lones		
5	Ampus le village - Couan - le Fer - Prannes	Vendredi 27 mai à 18h00	
6	Avenue Paul Emile Victor - l'Eglisonne - la Glione - le Nord de la RD 49		



Mairie d'Ampus - Téléphone: 04 94 70 97 11
e-mail: ampus@mairie-ampus.fr - www.mairie-ampus.com